

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1311

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 158, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A À la dernière phrase du VI de l'article L. 2254-2, les mots : « heures créditées » sont remplacés par les mots : « droits crédités » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.